

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- 0 Réclamation : contact@mupras.com
- 0 Prise en charge : pec@mupras.com
- 0 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° W21-672509

27 2768

Maladie Dentaire Optique Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1905 Société : RAM

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : HABAB EL HASSAN

Date de naissance : 01. 01. 1956

Adresse : LE 9/1 PLACE AL MARCAN F
J ABRAHIM

Tél. : 06619736 Total des frais engagés : 588,50 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : 27 JUL 2023

Nom et prénom du malade : HABAB EL HASSAN Age: _____

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : HDA

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : _____

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : MARRAKECH Le : 08 / 08 / 2023

Signature de l'adhérent(e) :

Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019

NEBILET® 5 mg

V140977/01

* VIGNETTE

NEBILET® 5mg
28 comprimés ◯
PPV 87DH50

Veillez lire attentivement l'intégralité de cette notice avant d'utiliser ce médicament.

- Gardez cette notice, vous pourriez avoir besoin de la relire.
 - Si vous avez d'autres questions, si vous avez un doute, demandez plus d'informations à votre médecin ou votre pharmacien.
- Ce médicament vous a été personnellement prescrit. Ne le donnez jamais à quelqu'un d'autre, même en cas de symptômes identiques, cela pourrait lui être nocif.

NEBILET 5 mg, comprimé quadrisécable

La substance active est :

Nébivolol5,00 mg
Sous forme de chlorhydrate de nébivolol5,45 mg
pour un comprimé quadrisécable

Les autres composants sont :

Polysorbate 80, hypromellose, lactose monohydraté, amidon de maïs, croscarmellose sodique, cellulose microcristalline, silice colloïdale anhydre, stéarate de magnésium.

1. QU'EST-CE QUE NEBILET 5 mg, comprimé quadrisécable

ET DANS QUEL CAS EST-IL UTILISÉ ?

Ce médicament se présente sous la forme d'un comprimé quadrisécable en boîte de 28 comprimés.

Ce médicament est un bêta-bloquant sélectif.

Ce médicament est préconisé dans le traitement

(un médicament protecteur utilisé dans le traitement du cancer);

Médicaments pour traiter un excès d'acidité dans l'estomac ou les ulcères (médicament antiacide), par exemple la cimétidine ; NEBILET 5 mg doit être pris pendant les repas et l'antiacide entre les repas.

L'utilisation de ces médicaments est généralement déconseillée sous traitement par nébivolol sauf avis contraire de votre médecin.

3. COMMENT PRENDRE NEBILET 5 mg, comprimé quadrisécable ?

Hypertension

La dose est généralement d'un comprimé par jour. Chez les sujets âgés et chez les insuffisants rénaux, la posologie initiale est de 1/2 comprimé par jour. L'activité antihypertensive se manifeste généralement après 1 à 2 semaines de traitement, l'effet maximal ne pouvant apparaître qu'au bout de 4 semaines. Votre médecin peut décider d'associer d'autres médicaments antihypertenseurs, en cas de réponse insuffisante.

Insuffisance cardiaque chronique stable

La posologie est adaptée à chaque patient, par augmentation progressive des doses toutes les 1 à 2 semaines en fonction de la tolérance.

Le traitement est instauré à 1,25 mg (soit 1/4 de comprimé) par jour pendant 1 à 2 semaines, selon la prescription de votre médecin.

Si le médicament est bien toléré, la posologie sera augmentée à 2,5 mg (soit 1/2 comprimé) une

Centre de cardiologie 3coeurs

Dr FADOUACH Sabah

Professeur de cardiologie

Cardiologie adulte et enfant

Explorations cardio vasculaires

ECG de repos et d'effort, Holter tensionnel et rythmique

Echocardiographie cardiaque et vasculaire

Marrakech, le : 21-07-2023

FACTURE

Monsieur : HABAB EL HASSAN

Acte pratiqué par le Dr. Sabah FADOUACH :

Consultation	: 200 DH
ECG	: 100 DH
Totale	: 300 DH

Arrête la présente facture à la somme de trois Cent Dirhams

Dr FADOUACH Sabah
Professeur de cardiologie
Cardiologie Adulte et Pédiatrique
Tél : 05 24 43 43 15 - 05 24 43 32 7
Code INPF : 071881704

Quartier hôpital Civil, rue Allal Ben Ahmed
(Face entrée principale Hôpital Ibn Tofail), Marrakech, Guéliz
Tél : 05 24 43 43 15 - 0524431400 Email : centrecardio3c@gmail.com

Dr. FADOUACH
 Professeur Cardiologie
 Cardiologie Adulte et Pédiatrique
 Tél : 05 24 43 5 15 - 05 24 43 32 23
 Code INPE : 07107R704

HABAB EL HASSAN
 N° patient
 Date de naissance 01.01.1956 (67 Y.)
 Sexe masculin

ECG de repos Évaluation du 21.07.2023 11:44

Données examen	
QRS (ms)	98
P (ms)	140
PQ (ms)	192
QT (ms)	426
QTc B. (ms)	433 (111%)
QTc disp. (ms)	40
Axe QRS	34°
FC	62
RR moy (ms)	968

Rapport non confirmé
 rythme sinusal-cardiaque normal
 type normal
 onde P élargie
 sinon ECG sans constatations pathologiques

ECG analysé FC: 62

(25 mm/s 10 mm/mV 0.05Hz - 125Hz / 50Hz true wave®)

